

Les bailleurs sociaux font face à de multiples réglementations en matière de sécurité incendie, de par la diversité de leur patrimoine : bâtiments d'habitation, foyers-logements, établissements recevant du public, etc. Les contraintes qui en découlent sont nombreuses et les incidences sur la maintenance et les opérations de travaux doivent systématiquement être prises en compte.

## LA SÉCURITÉ INCENDIE DES BAILLEURS SOCIAUX : POUR TOUT COMPRENDRE EN HABITATION ET LOGEMENTS FOYERS - INC12 (Type de bâtiments concernés : ERP et habitation)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
  - Connaître le principe des logements foyers et la classification qui en découle
  - Comprendre les règles particulières liées à une autre activité (ERP notamment)
  - Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
  - Connaître les obligations des propriétaires

### PUBLIC CONCERNÉ

Les offices de l'habitat  
Les sociétés de gestion immobilière

### DURÉE : 1 journée de formation

#### RÉGLEMENTATION ET CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS

Les principes de base de la prévention incendie  
Organisation générale de la réglementation  
Les bâtiments d'habitation  
Les logements foyers  
Les ERP

#### LES INTERACTIONS AVEC LES ERP

Généralités et classement des ERP  
Les mesures constructives générales  
Les mesures d'isolement

#### ÉTUDES DE CAS

Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

#### LES MESURES CONSTRUCTIVES ET LES OBLIGATIONS EN HABITATION ET FOYERS LOGEMENTS

Généralités et classement des bâtiments d'habitation  
Structure et enveloppe  
Dégagements  
Conduits et gaines  
Dispositions particulières applicables aux logements foyers  
La distinction avec les ERP de type J  
Parcs de stationnement  
Dispositions diverses  
Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation  
Obligations des propriétaires

### TARIF

550 € HT la journée (1)  
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners